

RÉGLEZ LA GRÈVE !

C'est le cri unanime de l'opinion publique, des autorités religieuses, de la population ouvrière — L'indignation contre la police est générale — Des assemblées à travers toute la province — Les négociations sont reprises

Assemblée plénière,
dimanche à Québec:

GREVES de SYMPATHIE?

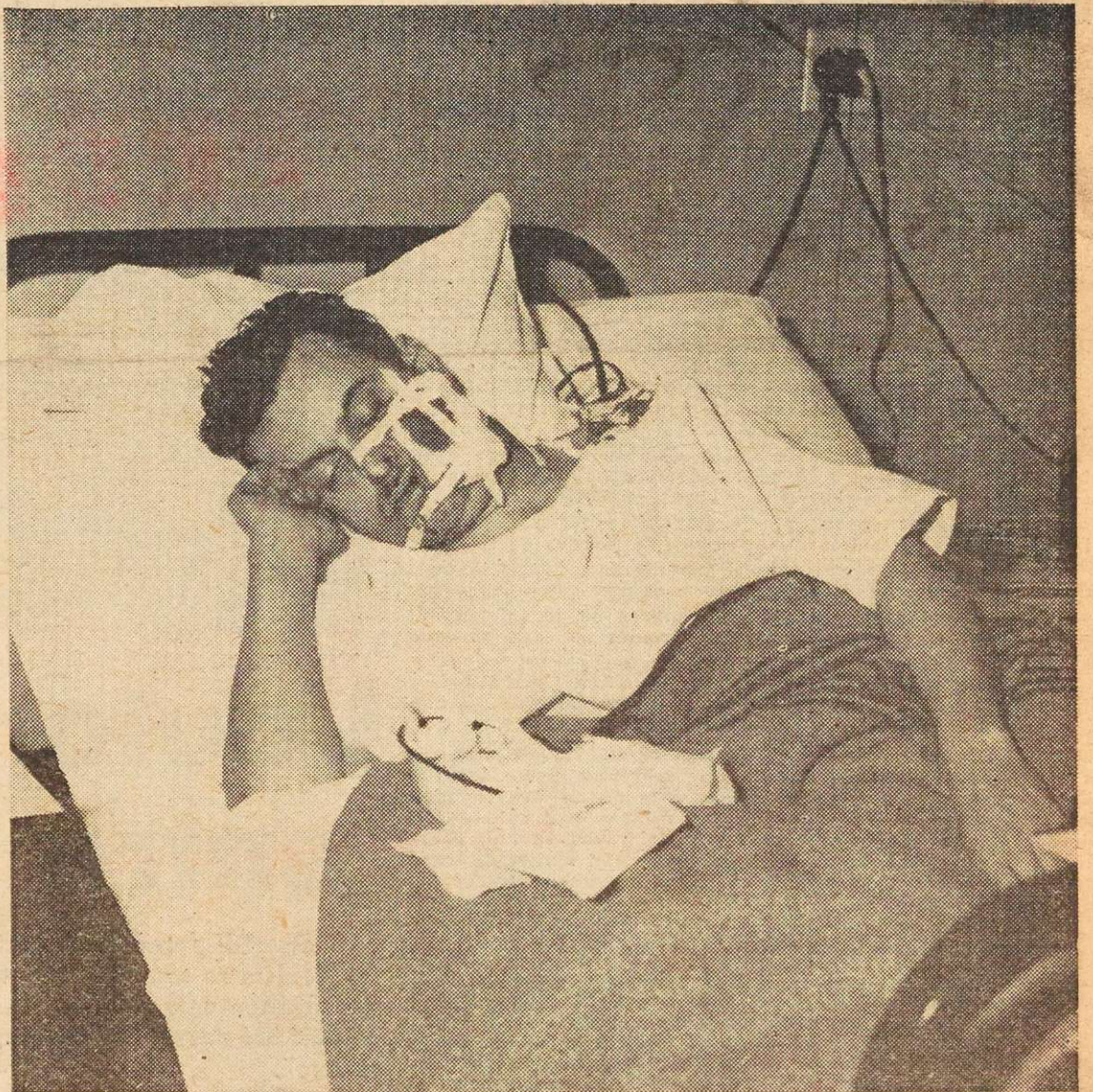
Les nouvelles de l'incroyable conduite tenue par les policiers provinciaux à Louiseville, la semaine dernière, ont consterné l'opinion publique. Malgré Asbestos, malgré de nombreuses preuves fournies par les organisations ouvrières sur l'irresponsabilité dangereuse de ces agents, les citoyens ne croyaient pas qu'ils blesseraient à coups de feu des grévistes sans défense ni qu'ils utiliseraient une mesure extrême telle que l'Acte d'émeute pour couvrir des brutalités injustifiables destinées de toute évidence à écraser une grève légale.

Jamais l'émoi n'a été aussi grand dans la masse des ouvriers québécois. Le 11 décembre 1952 restera une date importante dans le syndicalisme. C'est pourquoi il est important de bien retracer tous les faits.

Au moment où la C.T.C.C. parle de grève générale, au moment où l'opinion demande justice et réclame une enquête sur la police, la Compagnie continue apparemment son obstruction. Les dernières nouvelles que nous recevons avant de fermer ces pages sont contradictoires: M. Barrette rapporte des progrès "satisfaisants" tandis que M. Picard affirme: "Il n'y a entente sur aucun des points en litige et le représentant patronal part pour Ottawa, supprimant ainsi la rencontre de jeudi".

Les partis se rencontrent donc de nouveau cet après-midi (vendredi) seulement.

Ce qui sortira de cette rencontre? Personne ne peut le dire. Une chose reste claire cependant, c'est que les syndiqués doivent se tenir prêts pour le pire. L'assemblée plénière de la C.T.C.C. se réunit dimanche à Québec: elle doit sentir derrière elle, comme elle le sent déjà, une décision unanime de prendre tous les moyens justifiés, de s'imposer tous les sacrifices nécessaires pour rendre justice aux gens de Louiseville et prévenir pour l'avenir les interventions sanglantes de la police provinciale.



Dans sa chambre de l'hôpital Saint-Joseph, de Trois-Rivières, voici Adrien Dumas, ouvrier du textile, blessé d'une balle à la nuque par un agent de la Police provinciale. On trouvera ailleurs, dans les pages qui suivent, le récit des brutalités policières dont il a été victime. Une chose reste certaine, c'est que l'événement n'a ébranlé en rien les convictions syndicales d'Adrien Dumas. Elles restent solides. Car Dumas n'est pas seulement le vice-président du Syndicat de la Montrose de Granby, mais aussi le frère de l'agent d'affaires du Conseil central de cette ville et le frère du président d'un local new-yorkais du CIO, le local 377 des United Service Workers de la Métropole des Etats-Unis. Tous les ouvriers offrent leur sympathie à ce confrère, à sa famille, et tous sont résolus à prendre les moyens pour que de tels événements ne se répètent pas.

Vendredi prochain, lendemain de Noël, LE TRAVAIL ne paraîtra pas. La publication sera toutefois reprise dès le lendemain du Jour de l'An.

Nous formulons donc tout de suite nos vœux de bonne, heureuse et sainte année à tous nos lecteurs.

NOUS NE SOMMES PAS SEULS!

Le jour même des violences policières, soit jeudi dernier, M. Charles Millard, directeur national des ouvriers de l'acier, de Toronto, adressait à Jean Marchand un télégramme dans les termes suivants:

"Consternés par les dépêches parues dans les quotidiens d'aujourd'hui nous apprenant que la police a tiré sur les grévistes de Louiseville, blessé plusieurs de vos membres et occupé par la force le local du syndicat. Faites-nous savoir le plus tôt possible comment nous pouvons le mieux venir en aide à vos membres blessés ainsi qu'à votre organisation. Nous aimerions de plus connaître tous les détails de l'affaire".

Puis, lundi dernier, Jean Marchand recevait, de Windsor cette fois, un second message, cette fois des ouvriers de l'automobile (UAW-CIO), signé par Tom McLean, Jack Taylor, Earl Wadson et Jos. B. Kenny:

Le message suivant a été adressé à Québec au premier ministre M. Maurice Duplessis: "Les ouvriers unis de l'Automobile (CIO) protestent contre les tactiques de votre police provinciale, qui visent à briser les grèves, et qui viennent d'atteindre un point extrême dans la brutalité injustifiée et l'usage des armes à feu contre les grévistes de la C.T.C.C. à Louiseville. Les journaux vous attribuent des propos où vous dites que la grève est teintée de bolchévisme et que vous allez voir à ce que l'ordre soit maintenu dans le Québec et que chacun reçoive un traitement juste. Les traitements imposés aux grévistes de la C.T.C.C. semblent inspirer des procédés en vogue dans les états totalitaires et reproduisent exactement ceux dont les grévistes seraient victimes en pays communiste. Le travail organisé tout entier s'unira pour débarrasser le Québec de ce totalitarisme policier. Désormais, la grève de Louiseville en est une qui ne peut pas être perdue".

Voir en pages 4-5

"La journée du 11 décembre"

C.T.C.C.

le travail

CTCC
JUSTICE ET CHARTRE

LE PROBLÈME OUVRIER

Les Fêtes s'en viennent : PARLONS LOISIRS

En causant sur le syndicalisme catholique, l'autre jour, avec un ami qui ne suivait pas, je le suppose, l'évolution industrielle sous l'empire du machinisme moderne, j'entendis cette apostrophe: "Les syndiqués ne veulent plus travailler! Les voilà rendus à demander la semaine de quarante-huit heures et ce qui est encore plus scandaleux jusqu'à celle de quarante heures! Il leur faut des loisirs! Voilà pourqu'où le coût de la vie monte en flèche. Quand l'ouvrier demande une diminution des heures de travail, il essaie d'équilibrer son budget hebdomadaire naturellement par la demande d'une hausse de salaire. De là l'embêtement pour la plupart des autres classes de la société".

Mon ami, lui dis-je, quant au salaire d'abord, si vous voulez être juste, avouez avec moi qu'il n'y a pas encore d'exagération, car l'ouvrier moyen peut à peine pourvoir aux besoins essentiels de sa famille.

D'autre part, pensez-vous que la diminution des heures de travail diminue sensiblement le rendement de la journée de l'ouvrier? "Certainement, me répondit-il, s'il travaille deux heures de moins par jour, effectivement ce sont deux heures de production d'enlevées".

Que constatent toutefois les contremaîtres ou les gérants des grandes usines, après l'expérience déjà acquise de cette réduction d'heures?

Je puis vous le dire, consultez-les et ils vous convaincront qu'avec huit heures de travail contre dix heures la production n'est pas diminuée et que même elle est supérieure en certains endroits.

A quoi attribuer cette stabilité de rendement, malgré la diminution des heures de travail? Les ouvriers sont plus dispos après un meilleur repos; ils sont plus encouragés à la pensée que le travail finira plus tôt; un homme consciencieux, sachant qu'il aura un bon loisir à la fin de la journée, fait autant de travail en huit heures qu'il n'en ferait en dix heures. En effet, après huit heures de travail intense, un ouvrier à bout de forces, peut-il vraiment travailler à profit pour l'entreprise?

Comment pourrions-nous encore justifier la diminution des heures de travail et le souhait des loisirs pour l'ouvrier?

Le machinisme a multiplié la production. Au temps de l'outil, l'ouvrier prenait une année à faire ce qu'il accomplit aujourd'hui en huit heures de travail. Par exemple, il y a cinquante ans, un homme réussissait à confectionner cent ampoules électriques en dix heures, quand aujourd'hui, il en fabrique trois mille en huit heures. Voulez-vous que cet excédent presque phénoménal ne profite qu'au patron, à l'industrie, au capital?

Le capital, avec le même homme, touche à trente fois plus de profit qu'autrefois; il est plus que raisonnable que le travailleur qui a souvent lui-même inventé la machinerie, l'a fabriquée, la met et la garde en opération, puisse lui aussi et très justement en recevoir un bénéfice et non seulement moyennant un meilleur salaire, mais aussi par l'allègement de son labeur tant en intensité qu'en durée. Léon XIII en Rerum Novarum abonde en ce sens et nous le manifeste en ces termes: "Pour ce qui est des intérêts physiques et corporels, l'autorité publique doit tout d'abord les sauvegarder en arrachant les malheureux ouvriers des mains de ces spéculateurs qui, ne faisant point de différence entre un homme et une machine, abusent sans mesure de leur personne pour satisfaire d'insatiables cupidités". "Exiger une somme de travail qui, en épuisant toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la justice ni l'humanité. L'activité de l'homme, bornée comme sa nature, a des limites qu'elle ne peut franchir. Elle s'accroît sans doute par l'exercice et l'habitude, mais à condition qu'on lui donne des relâches et des intervalles de repos. Ainsi, le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit pas excéder la mesure des forces des travailleurs, et les intervalles de repos doivent être proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier, et réglée d'après les circonstances des temps et des lieux". Voilà un texte du pape des ouvriers qui nous laisse bien entendre la légitimité des loisirs.

Voici maintenant le texte de la Lettre Pastorale, No 51, touchant les loisirs: "Un des heureux effets du machinisme moderne a été de diminuer les heures de travail. Chaque jour, chaque semaine, chaque année, offrent à l'ouvrier un temps dont il peut disposer selon son bon plaisir. Ce progrès sera un vrai gain pour la classe ouvrière et la société, un élément puissant de restauration de la vie ouvrière, si les travailleurs savent tirer profit de leurs loisirs plus abondants en y attachant, comme il se doit, une valeur de vie familiale et de vie sociale, une valeur de culture de l'esprit et de sains divertissements". Les numéros 52-55 vous offriront le développement de ces pensées. Avant de dire: les ouvriers sont trop exigeants, il est bon de comprendre la nécessité comme la valeur de leur travail pour donner une valeur au capital et lui permettre de rapporter à son maître.



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

REUNIS D'URGENCE



L'autorité suprême entre les congrès

Samedi dernier, à Montréal, les exécutifs de la C.T.C.C. et de la Fédération du Textile se réunissaient d'urgence, conjointement, à Montréal, pour discuter des événements de Louiseville. Jamais peut-être une réunion du mouvement n'avait été surveillée de plus près par les journalistes (qui, toutefois, en étaient exclus).

A l'issue des délibérations qui durèrent toute la journée, le communiqué suivant fut remis à la presse.

L'Exécutif de la C.T.C.C. s'est réuni d'urgence aujourd'hui à Montréal pour étudier les derniers développements survenus à Louiseville et pour rechercher les moyens en aide aux grévistes. Les représentants de la Fédération du Textile assistaient également à cette réunion.

L'Exécutif a décidé de faire un appel pressant à tous ses corps affiliés et aux cent mille membres qu'ils groupent pour l'appuyer dans ses protestations contre les agissements inqualifiables de la Police provinciale dans ce tragique conflit et pour réclamer l'intervention immédiate du premier ministre de la province afin que celui-ci y trouve sans autre délai une solution juste et équitable. Ces protestations prendront des formes variées qui pourront être déterminées par chaque centre.

L'Exécutif a longuement considéré la possibilité d'un arrêt de travail général, en guise de protestation. Vu l'importance et les implications d'une telle décision, li a convoqué, pour dimanche le 21 décembre, à Québec, une réunion plénière de la C.T.C.C. qui devra prendre attitude sur l'ensemble du problème. La réunion plénière du Bureau confédéral possède les pouvoirs les plus étendus et constitue l'autorité suprême dans la C.T.C.C. entre les congrès annuels.

L'Exécutif de la C.T.C.C. considère que les événements qui se sont déroulés cette semaine à Louiseville intéressent au plus haut point non seulement le mouvement ouvrier mais tous ceux qui désirent sauvegarder les droits fondamentaux de la personne humaine et nos institutions démocratiques.

Un rapport

L'Exécutif de la C.T.C.C. a reçu un rapport complet sur les événements de Louiseville et désire souligner les points suivants:

- 1) La police provinciale a, sans aucune raison ou justification quelconque, imposé un véritable régime de terreur à la population de Louiseville où sévit, depuis neuf mois, une grève juste et légale.
- 2) Elle a dispersé, en se servant de bombes lacrymogènes et de mitraillettes, une parade de grévistes et de sympathisants qui défilait avec des pancartes en guise de protestation contre les quelques centaines de briseurs de grève venus de l'étranger pour usurper les emplois des citoyens de Louiseville.
- 3) Non satisfaits d'avoir dispersé la parade, les policiers ont poursuivi les grévistes jusqu'à la salle du syndicat où ils blessèrent à coups de feu, grièvement, plusieurs syndiqués. Ils ont manifestement tenté d'abattre l'agent d'affaires du syndicat et matraqué les ouvriers sans défense.
- 4) La police a commis tous ces actes d'une brutalité révoltante sous le prétexte couvert de l'Acte d'émeute lequel, s'il a été proclamé (ce qui reste fort douteux) ne l'a été que dans le but de permettre aux policiers de se livrer impunément à toutes sortes d'abus.
- 5) Il est à noter que le groupe des piqueurs n'avait en aucune façon provoqué les policiers. Il est admis de tous qu'aucun agent n'a été blessé.
- 6) En violation flagrante du droit de propriété et sans aucune excuse légitime, la police s'est emparée des locaux du syndicat que, depuis, elle continue d'occuper, interdisant à tous l'accès des lieux.
- 7) Les syndiqués qui ont été arrêtés ont été entassés dans un "panier à salade" pendant plusieurs heures et transportés de Louiseville à Montréal, puis à Trois-Rivières. Ils n'ont pu prendre aucun repos durant les 24 heures qu'ont duré ces déplacements. On n'a même pas mis de lits à leur disposition pour la nuit.
- 8) Pendant ces 24 heures, ils ont été soumis à des interrogatoires harrassants et même à des brutalités destinées à leur arracher des confessions. Au cours de la même période, on leur a refusé toute permission de communiquer avec leurs avocats. Lors de la comparution devant le tribunal, on leur a refusé tout cautionnement.

Brevets d'invention

MARQUES de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION

Raym.-A. Robie - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL

de **KUYPER**
Blended
GIN
La vraie saveur de Hollande
FONDÉE EN 1695 DISTILLÉ AU CANADA

FR. 0117

**HOTEL
LAFAYETTE**

A.-H. PATENAUDE, prop.

CHAMBRES SPACIEUSES

(près de la Centrale syndicale)

REPAS EXCELLENTS

Bières, vins, spiritueux

AMHERST et DEMONTIGNY
MONTREAL

Les vœux de l'aumônier général

Le message de Noël est une invitation à l'amour, et à la charité fraternelle.

Le CHRIST dans la Crèche nous apporte son grand commandement : "Aimez-vous les uns les autres".

Les anges nous chantent la paix promise "aux hommes de bonne volonté".

Cette paix dans la famille et dans la société ne peut être obtenue sans que règne dans les cœurs cette charité agissante qui distingue le vrai chrétien.

Votre vie syndicale est la forme que vous avez choisie pour incarner ce message et ce commandement. Vous le savez, le syndicalisme chrétien n'atteindra son but que dans la mesure où notre action sera inspirée par l'amour de Dieu et de nos frères.

Notre mouvement syndical est l'un des principaux agents voulus par Dieu pour l'application de sa justice et de sa charité au bénéfice de ceux qu'il affectionne tout spécialement. Les dons de Dieu ne sont fertiles que dans un terrain bien disposé à les recevoir.

Nous n'ignorons pas que le chemin à parcourir est encore périlleux et obstrué par beaucoup d'obstacles. Notre présence et notre esprit ne sont pas acceptés de tous et il faut s'y attendre.

L'année que nous venons de vivre a été dure. Nous n'avons pas voulu d'un embourgeoisement et d'un refus d'effort qui nous auraient rendus acceptables à tous. Nous avons choisi la tension énergique et courageuse dans un effort commun au prix de durs sacrifices vers un idéal d'ordre et d'harmonie.

Plusieurs de nos frères souffrent actuellement. Ils ne participent pas complètement à la joie des Fêtes. Plus que jamais, les exigences d'une solidarité bien comprise nous interdisent de dissiper notre argent en dépenses futiles et nuisibles, pendant que d'autres souffrent et n'ont pas le nécessaire.

Nous voulons participer à l'édification d'un monde plus chrétien; nous apprenons aux pieds de la Crèche à mieux vivre notre christianisme, à incarner cette loi d'amour qui nous est rappelée.

Les circonstances actuelles nous imposent avec force de continuer notre effort de réflexion et de dévouement.

Effort de réflexion pour rester attachés aux fondements de notre mouvement et dociles à la vérité. Cet effort de réflexion est nécessaire pour n'être pas distraits de nos buts les plus précis et rester attachés aux objectifs qui caractérisent notre mouvement.

Notre présence au monde du travail est nécessaire pour éviter bien des faux pas dans l'ordre du progrès naturel et pour affirmer la bienfaisance et la croissance du spirituel. Notre mission exige que nous apportions des réalisations qui donneront un maximum d'efficacité à la doctrine sociale de l'Eglise.

Effort de dévouement. L'Apostolat et le dévouement créent le mouvement syndical et lui permettent de vivre. La solidarité qu'exige la situation actuelle ne peut exister sans un renoncement à notre égoïsme, sans un esprit de sacrifice.

Nous sommes mêlés au monde ouvrier pour souffrir ou espérer avec lui. Pour lutter et avancer avec lui. Pour cela il faut prier.

"Le devoir de l'heure présente n'est pas de gémir mais d'agir. Pas de gémissement sur ce qui est ou sur ce qui se fait; mais reconstruction de ce qui se dressera, et doit se dresser pour le bien de la société. Aux meilleurs, à l'élite de la chrétienté, vibrants d'un enthousiasme de croisés, il appartient de se grouper, dans l'esprit de vérité, de justice et d'amour..."

Le but essentiel de cette croisade nécessaire et sainte est que l'étoile de la paix, l'étoile de Bethléem se lève de nouveau sur toute l'humanité avec son brillant éclat, avec son pacifiant réconfort, promesse et présage d'un avenir meilleur, plus fécond, plus heureux. (PIE XII, NOEL 1942).

A Noël et au jour de l'An, vos aumôniers diront la messe pour vous et vos familles. Que l'Enfant-Jésus de la Crèche puisse vous accorder de participer à la vraie joie de Noël, qu'il bénisse vos efforts pour que votre vie syndicale chrétienne produise les meilleurs résultats dans le sens de l'établissement d'un ordre social chrétien.

Demandons à Dieu de nous donner assez de lumière pour que nous n'égarions aucun de nos frères, assez de tenacité pour que nous triomphions des difficultés, assez de pureté pour que nous ne trahissions pas, assez d'amour pour que nous ne repréhensions pas le don que Dieu nous a fait, assez de passion pour que nous la communiquions aux autres, assez d'humilité pour entendre toujours la voix de Dieu et de son Eglise.

et ceux du président

Au cours de l'année 1952, la C.T.C.C. a continué de grandir et de se développer de façon remarquable, et cela en dépit d'obstacles nombreux et réellement difficiles à surmonter. La Nouvelle Année lui permettra, espérons-le, de progresser toujours davantage afin qu'elle puisse remplir de mieux en mieux son rôle si bienfaisant pour notre société.

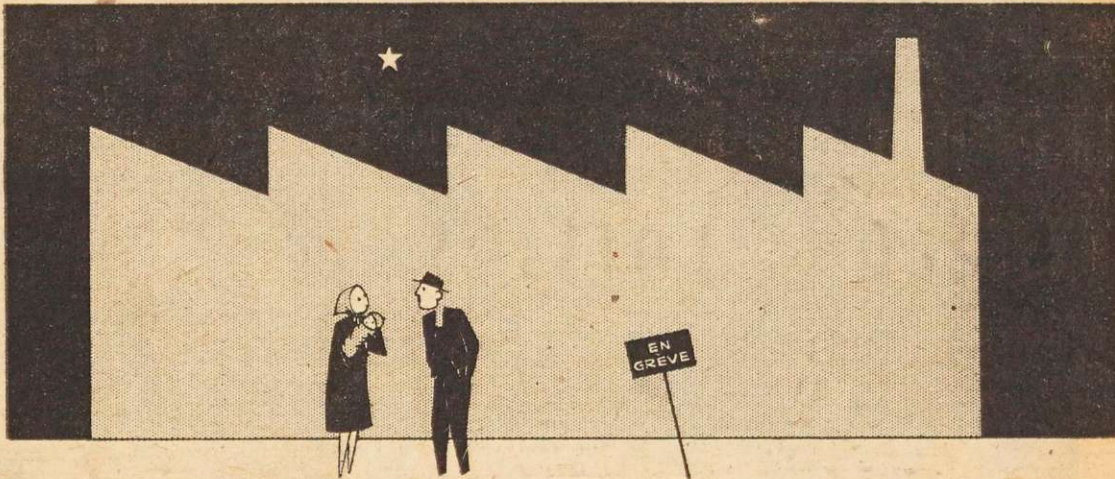
Je suis heureux d'offrir mes meilleurs Vœux de Joyeux Noël et de Bonne et Heureuse Année à tous nos officiers et membres ainsi qu'à nos aumôniers; aux membres et militants des autres organisations syndicales du Canada, à tous les travailleurs, de même qu'au patronat et aux autorités religieuses et civiles.

Que 1953 nous permette d'assister à l'organisation, à la coordination et aux progrès constants de toutes les œuvres de justice et de charité chrétiennes qui, seules, amèneront les peuples à se comprendre et la paix sociale à se réaliser pleinement.

GERARD PICARD,

Président général, C.T.C.C.

A tous : Joyeux Noël!



NOTRE DESSINATEUR JUSTIFIE SA "CRECHE"

Quand le dessinateur du "Travail" nous a remis ce dessin, nous avons sursauté. Nous avons dit : "Non, ce n'est pas ça. C'est trop dur, trop triste, trop froid. Nos lecteurs ne reconnaîtraient pas là l'esprit, la joie de Noël."

Mais le dessinateur du "Travail" n'est pas un homme facile à désarmer. Il nous a répondu : "Pourquoi? Pensez-y un peu. C'était dur, aussi, ce soir-là, à Bethléem. Croyez-vous qu'il faisait moins froid en plein champ que sur une ligne de piquetage? Pensez-vous que la crèche de Bethléem était plus confortable que le trottoir de mon dessin? Pensez-vous que saint Joseph et la Vierge étaient moins pauvres qu'un jeune ménage ouvrier au terme d'un arrêt de travail et qui vit depuis quelques mois des allocations modestes fournies par le syndicat?"

Nous restions bouche bée. Car tout ce qu'il nous disait là était bien vrai.

Mais il continua encore :

"Nous avons de la misère à admettre ce dessin-là parce que, pour nous, Noël, c'est une veillée de plaisir, de bonne mangeaille, de cadeaux. Nous finissons par nous figurer qu'à la Crèche, ça sentait le bouillon de poulet et la pâtisserie. Mais pensez-y, un peu. A la Crèche, on gelait. Une maman pauvre venait d'accoucher dans la plus extrême misère qu'on puisse imaginer. Quant à la joie de Noël, c'est une autre affaire. Mais je l'ai mise, aussi, dans mon dessin : l'étoile. C'est-à-dire l'Espérance. L'Espérance d'un monde meilleur, dans l'au-delà, et d'une amélioration à ce monde-ci par la charité, la justice, la vérité.

"Noël, c'est la fête de la Joie dans la pauvreté. Il faut que même cette famille de piqueteurs, qui touche le fond de la misère, goûte la Joie chrétienne. C'est pour cela que le Sauveur est venu. C'est à cela que nous croyons."

Déclarations du curé

MGR BARIL DONNE SON OPINION

— Texte de sa déclaration à CKAC —

"Il se commet à l'heure actuelle à Louiseville une injustice sociale. Les employés de la Textile, qui étaient à l'ouvrage le 10 mars lors de la déclaration de la grève, sont encore les employés de la Textile; la preuve en est que ces ouvriers n'ont pas droit à l'assurance-chômage parce qu'ils ont déjà un emploi. S'ils ont un emploi personne ne peut, sans injustice venir les remplacer. Quand les ouvriers de Louiseville ont quitté le travail pour causer avec les patrons, personne alors n'a songé à aller prendre leur place, or ce conversations avec les patrons, au lieu de durer quelques heures, ont tout au plus quelques jours, se sont prolongées, par la faute de la compagnie, l'espace inouï de 9 mois. N'empêche que le statut des ouvriers reste le même que les premiers jours et les étrangers qui sont venus, à la suite de vives sollicitations de la part de la compagnie, prendre la place des anciens ouvriers, commettent une très réelle injustice sociale en s'emparant d'une position déjà occupée.

Malheureusement, je ne vois aucun moyen de faire entendre raison aux deux partis en cause qui semblent cantonnés dans une obstination irréductible. M. Haskell, officier newyorkais de l'Associated Textile of Canada a déclaré à M. Pinatel : "Quand même ça nous coûterait un million de dollars et quand même ça prendrait 10 ans, nous viendrons à bout de ces ouvriers de Louiseville". D'autre part, une autorité locale de la Textile de Louiseville n'a pas craint de dire : "I will break them" et dans une autre circonstance elle a déclaré : "Avant longtemps, les ouvriers de Louiseville viendront se mettre à mes pieds pour avoir du pain".

Ces propos révélateurs n'ont pas manqué d'être exploités auprès des

grévististes et c'est pourquoi ces derniers sont dans un état d'exaspération facile à expliquer et que cette situation peut conduire aux pires excès. Je ne vois qu'une solution : c'est que le gouvernement prenne la chose en mains. On me dit qu'il n'existe pas de loi qui permette aux gouvernants de faire acte d'autorité et d'imposer obligatoirement une solution à un état de chose comme celui qui existe dans notre ville. Si une telle loi n'existe pas, il importe absolument qu'on en fasse une. Il est tout à fait contraire au bien commun que des étrangers puissent venir établir des usines dans notre pays, y grouper des ouvriers, puis les traiter de la façon qu'ils voudront sans que l'autorité civile puisse voir à ce qu'il n'y ait pas d'abus.

Une loi qui, dans le cas où toute entente entre les partis en cause est devenue impossible, donnerait au ministre du Travail toute autorité pour régler un tel litige serait une loi bienfaisante et qui porterait un remède à des maux incalculables.

Tactiques de délai

Mardi, Mgr Donat Baril, curé de Louiseville, intervenait de nouveau et critiquait ce qu'il a appelé "les tactiques de délai" de la compagnie Associated Textiles. Il demandait le renvoi immédiat des ouvriers récemment embauchés, pour corriger une "injustice sociale".

Il ajoutait que la lecture de la loi contre les attroupements avait aggravé jeudi le différend entre les ouvriers en grève depuis mars dernier et la compagnie. "C'est un incident regrettable, une erreur de jugement de la part de tous ceux qui en sont responsables", a-t-il déclaré.

Un congédiement qui s'impose

"Il n'y aura plus de place pour nos propres ouvriers si l'on ne congédie pas ces hommes. Près de 500 d'entre eux n'ont pas de travail depuis plus de neuf mois. Quelques-uns se sont trouvés des emplois en dehors de la ville, mais la plupart de ces hommes ont travaillé toute leur vie dans l'industrie du textile. Ils ne retirent rien de l'assurance-chômage mais vivent uniquement des fonds fournis par le syndicat."

Mgr Baril a déclaré que la compagnie voulait tuer le syndicat.

Il a déclaré que la compagnie retardait toujours à répondre aux propositions du syndicat et que les retards étaient toujours attribuables à la compagnie.

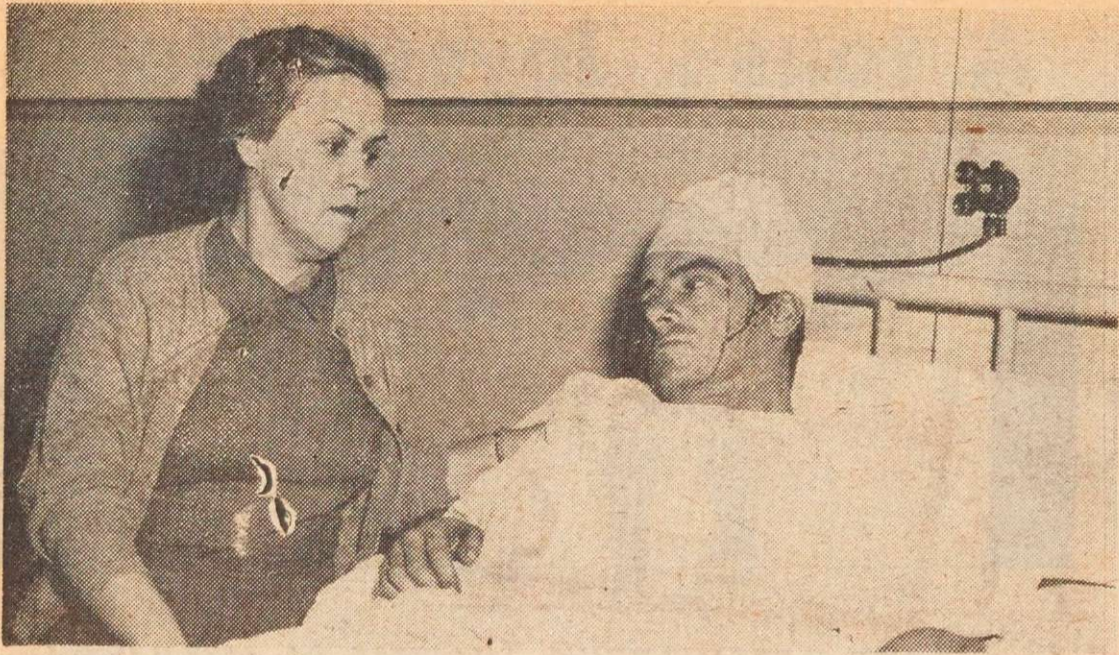
Il a déclaré que la lecture de la loi contre les attroupements, jeudi, a fait naître de nouvelles difficultés.

"On n'a pas donné aux membres de l'union le temps de se disperser, et certains jeunes gens ont été entraînés au loin sans savoir ce qui se passait.

Balles de neige vs revolvers

"Les ouvriers peuvent avoir tiré quelques balles de neige, mais c'est une bien pauvre arme contre des fusils et des bâtons. Aucun policier n'a été blessé."

Il a déclaré que la population de Louiseville a donné pendant neuf mois depuis le début de la grève, un exemple remarquable de patience et de calme, et qu'il avait lui-même constamment demandé aux ouvriers, du haut de la chaire, de maintenir l'ordre.



Roland Béland n'est pas un gréviste de l'Associated Textile. C'est un travailleur de la Louiseville Pulp. Son seul crime fut de se trouver par hasard sur une rue déserte, tout seul, le matin du 11 décembre, alors qu'il se rendait à son travail. Cela n'a pas empêché les agents de l'assailir, de le matraquer, de le laisser ensanglanté sur le trottoir. Sa soeur, qui lui rend visite, rappelle qu'elle a fait la dernière guerre dans les services féminins de l'armée: "Je ne me serais jamais engagée, déclare-t-elle, si j'avais su l'espèce de démocratie que nous défendions et que nous avons connue aujourd'hui".

Le même objectif qu'à Asbestos :

BRISER LA GREVE

A mesure que les faits se précisent, il devient de plus en plus évident que la Police provinciale n'a eu recours à l'Acte d'émeute — et il est fort douteux qu'il ait été proclamé réellement — que dans le but de pouvoir massacrer impunément le plus grand nombre possible de grévistes et de jeter l'affolement dans la population de Louiseville.

L'analyse des faits qui se sont produits à Louiseville de puis deux semaines indique sans l'ombre d'un doute que la Police provinciale a tenté de briser la résistance de ces travailleurs par une épreuve de force suprême.

Dans la première semaine de décembre, des négociations avaient eu lieu entre la compagnie et les représentants du Syndicat, négociations entreprises à la demande expresse du Syndicat. Au cours des pourparlers, la compagnie, par ses représentants, a opposé une fin de non-recevoir pure et simple aux suggestions du Syndicat qui était allé à la limite extrême des concessions. En fait, la compagnie demandait au Syndicat de signer son propre arrêt de mort.

Devant cette situation, si désespérée fût-elle, les ouvriers de l'Associated Textiles décidèrent, lors d'une assemblée tenue le 8 décembre, de poursuivre la grève.

Le 11 décembre, comme à l'accoutumée, les grévistes, accompagnés d'un groupe de camarades de Granby — la chose s'était produite en de multiples occasions depuis le commencement du conflit —, se rendirent près de l'usine pour assister à l'entrée des "scabs" au travail et montrer qu'ils désapprouvaient et condamnaient leur attitude.

On a estimé que le groupe des grévistes et des sympathisants représentait un peu plus de deux cents personnes. Ils portaient des pancartes. C'étaient les seules "armes" dont ils disposaient. Rassemblés sur la propriété de M. Picotte, face à l'usine, ils se mirent en formation de parade dans le but de rester dans les limites du piquetage légal. Ce n'était là qu'une manifestation de piquetage de groupe comme il s'en produit dans toutes les grèves.

Quelques minutes plus tard, les policiers entrèrent en action. Quelques-uns étaient hissés sur le toit de la manufacture, armés de mitraillettes et de bombes lacrymogènes. La plus grande partie de la force policière se tenait devant l'usine.

A un moment donné, il y eut un remous dans le défilé, qui tournait sur lui-même, et l'agent Paul Benoît demanda aux grévistes de cesser de mar-

cher. C'est à ce moment précis que l'agent Benoît prétend avoir lu l'Acte d'émeute. L'a-t-il lu vraiment? Il est impossible de trouver, parmi les deux cents personnes qu'il y avait sur les lieux, quelqu'un qui ait entendu la lecture de la proclamation.

Immédiatement, les policiers se ruèrent sur les piqueteurs à coups de gourdins et de gercettes. Le groupe des piqueteurs se dispersa tout de suite à travers les champs, la plupart fuyant au pas de course pour éviter les coups des policiers. Pendant ce temps, les policiers, hissés sur le toit de l'usine, avaient lancé des bombes lacrymogènes dans la foule et tiré de la mitraillette au-dessus des têtes, tout cela dans un vacarme infernal.

Le groupe des piqueteurs, pourchassés par les policiers, gagna en toute hâte la salle des syndicats qui se trouve à une dizaine de minutes de distance environ de l'usine. Les piqueteurs se trouvèrent donc bientôt rassemblés devant cet immeuble dont la cour d'entrée est assez vaste. Mais les policiers, se transportant dans les voitures de patrouille, les y avaient devancés, alors que d'autres policiers s'attaquaient dans les rues de Louiseville aux individus isolés qu'ils rencontraient.

La preuve de ces actions cri-

Une fois la grève réglée, il restera un problème grave: celui d'une police qui menace en permanence la liberté syndicale.

Une date tragique

La journée du onze décembre

2

Les coups de feu

minelles est d'autant mieux établie que les agents ont battu et blessé très gravement un citoyen de Louiseville. M. Paul Béland, qui se rendait tout bonnement à son travail dans une autre usine de la ville. Ce M. Béland, qui ne travaille plus depuis trois ans à l'Associated Textiles, fut frappé à coups de gourdins et à coups de pied, puis laissé inconscient dans la rue. Des piqueteurs l'ont recueilli et l'ont transporté à la salle des syndicats où on lui donna les premiers soins avant de le conduire au bureau du Dr Marchand, de Louiseville. D'autres personnes, qui n'avaient aucune relation avec la grève en cours, furent également assaillies et arrêtées par les policiers, comme le montre la nature des accusations qui ont été portées contre eux devant le tribunal.

C'est devant l'immeuble des syndicats que les policiers firent preuve d'une barbarie inqualifiable et qu'ils tirèrent dans la foule, blessant très gravement M. A. Dumas, de

Granby. C'est aussi à cet endroit que les policiers se livrèrent à un véritable massacre sur les grévistes et effectuèrent la plupart de leurs mises sous arrêts.

La reconstitution des faits indique manifestement que les policiers ont tenté d'abattre Raymond Gagnon, l'agent d'affaires du syndicat. Les coups de feu tirés par les policiers ont presque uniquement porté dans sa direction. C'est dans l'escalier qui conduit à la salle du syndicat que M. Dumas fut atteint d'une balle à la nuque qui traversa le cou et sortit par la mâchoire. Il semble que M. Dumas gravissait cet escalier en avant de l'agent d'affaires, M. Raymond Gagnon. Une première balle transperça le chapeau de M. Gagnon et celui-ci se pencha pour le ramasser quand la deuxième balle atteint M. Dumas. Il appert aussi qu'une autre balle, tirée dans la même direction, a atteint le paletot d'un autre gréviste.



Sylvio Carpentier s'était rendu ce matin-là sur la ligne de piquetage. Avec les autres piqueteurs, il avait pris la fuite quand la police avait chargé contre les grévistes devant l'usine. Mais il eut le malheur de se trouver encore sur leur passage devant le local des syndicats. Matraque, coups de pied dans le dos, il se retrouvait quelques heures plus tard dans une chambre d'hôpital.

e l'histoire syndicale

née du mbre 1952

3

Le massacre

L'agent Benoit Casgrain, de la Sûreté provinciale, admet, d'après les comptes rendus de presse, qu'il a tiré le coup qui a blessé M. Dumas. Selon sa version, le pied lui aurait glissé sur la glace, et c'est ainsi qu'il aurait touché une personne. Comment se fait-il que tirant dans de telles conditions il ait pu aussi facilement suivre la trajectoire d'une balle tirée au hasard? Voilà qui donne à réfléchir. D'ailleurs, une autre version, tout à fait contradictoire aurait été également donnée par la police: c'est que le coup aurait été tiré par un policier apeuré par des grévistes lançant des boules de neige contre une automobile.

Une fois le calme rétabli, plusieurs témoins ont entendu

l'agent Paul Benoit expliquer à la foule le sens de l'Acte d'émeute. Ceci indique assez clairement que la première lecture de la proclamation, si elle a été faite, l'a été dans des conditions telles que personne ou à peu près n'était au courant du fait.

Une chose est absolument certaine: c'est que les coups de feu, les mises sous arrêts massives et toutes les brutalités ont été commises moins de trente minutes après la prétendue lecture de l'Acte d'émeute. Or, la Loi prévoit qu'il faut accorder une demi-heure aux gens pour se disperser avant de passer aux actes. Et cette demi-heure n'était sûrement pas écoulée, quand les policiers se sont livrés aux excès que l'on sait sur les grévistes.

4

A l'abri (?) de la loi

L'application de l'Acte d'émeute à Louiseville a donné lieu, de la part de la Police, à des abus criants. Il y a violation flagrante du droit de propriété quand les policiers provinciaux occupent, sans la moindre excuse, les locaux du syndicat. L'Acte d'émeute ne donne pas le droit à la police de s'emparer des biens d'autrui ni de les utiliser à loisir comme elle le fait à Louiseville depuis une semaine. Cette spoliation des biens du syndicat cause un préjudice grave aux familles des grévistes qui ne peuvent recevoir les secours dont ils ont besoin pour vivre.

L'application de l'Acte d'émeute à Louiseville, jeudi dernier, est une farce macabre. Elle ne fut qu'un prétexte à la Police provinciale pour tenter de mettre fin par la force et dans le sang à une grève juste et légale. Les policiers ont admis eux-mêmes qu'ils n'avaient reçu aucun coup et que, par conséquent, ils n'avaient été nullement provoqués par les ouvriers de l'Associated Textiles et leurs camarades de Granby.

Sur les atrocités qui se sont

commises lors de la mise sous arrêts des grévistes, il ne manque pas de témoins oculaires. Ceux-ci racontent qu'ils ont vu, par exemple, deux policiers tenir un gréviste par le bras, alors qu'un troisième le frappait à coups de gourdins en plein visage. Au moment de faire monter les prisonniers dans la voiture de la patrouille, on les prenait tout simplement par les cheveux pour les lancer dans la voiture et on les rouait de coups de pieds. "Véritables scènes d'abattoirs", de commenter les témoins.

Le traitement qu'on fit ensuite subir aux vingt-cinq prisonniers est absolument indigne. Ces hommes ont été arrêtés vers 7 heures a.m. jeudi. Ils sont restés là entassés dans la voiture de la patrouille jusqu'à 10 h. 30 a.m. Pendant cette période, un restaurateur du voisinage, pris de pitié pour ces gens, leur a distribué du café. A 10 h. 30 a.m., on les dirigeait vers Montréal aux quartiers généraux de la Police provinciale. A cet endroit, ils furent soumis à des interrogatoires harassants et on les brutalisa de diverses manières



Qui prendra pour un criminel ce vieil ouvrier que la police a promené de Louiseville à Montréal puis aux Trois-Rivières, dans des conditions de voyage que désavouerait la Société protectrice des animaux? Son crime, c'est d'avoir cru qu'une grève légale pouvait triompher de l'injustice et qu'un piquetage pacifique était permis par la loi. Et pour cela, on l'a traduit devant les tribunaux...

et à plusieurs reprises pour leur extorquer des confessions. Avant d'être soumis à ces interrogatoires, on ne leur permit pas de voir leurs avocats.

Dans la soirée et dans la nuit, on les ramena par groupes dans des automobiles au Palais de Justice de Trois-Rivières. Ils furent entassés dans une pièce exiguë dans laquelle ils durent rester assis ou se coucher sur le parquet. Vendredi matin, des avocats purent les voir brièvement, mais en présence des agents de police. Leur comparution devait avoir lieu à dix heures du matin. Elle fut remise à l'après-midi. Mais, à l'heure fixée, soit vers 2 h. 30, les plaintes n'étaient pas encore dressées. Ce n'est qu'à 4 h. 30 p.m. que les pri-

sonniers comparurent devant le tribunal pour entendre la lecture de l'acte d'accusation que l'on portait contre eux. La grande majorité d'entre eux étaient accusés d'avoir participé à un attroupement illégal, alors que trois furent accusés d'avoir violé l'Acte d'émeute. L'audience fut ensuite ajournée pour permettre à leurs procureurs, Me Jean-Louis Marchand et Miville Lesage, d'avoir une courte entrevue avec eux. Après la comparution, on leur fit prendre de nouveau le chemin des cellules de la Sûreté provinciale à Montréal, sauf quatre ou cinq, dont l'enquête préliminaire avait été fixée au samedi matin. A la comparution, tous paraissaient dans un grand état

d'exténuation et plusieurs portaient la marque des coups reçus.

Les événements de Louiseville sont les plus tragiques qui se soient produits au Canada depuis des générations. On a vu là des hommes sans défense traités avec la dernière des brutalités par des agents de police qui se sont livrés froidement, sans provocation aucune, à des actions qui sont la honte d'une nation civilisée. Ces faits marquent la déchéance de notre société. Il est naturel qu'ils soulèvent aujourd'hui dans l'opinion publique un mouvement unanime de révolte contre les agents de police qui les ont commis et ceux qui leur ont laissé une telle latitude d'action.



Les grévistes arrivent à Montréal, hébétés par les heures d'attente qu'on leur a imposées après les avoir entassés dans l'autobus de la police. A Montréal, on ne leur laissera aucun repos. On les harcèlera au contraire de questions, on ira jusqu'à les brutaliser. Et pour la nuit de jeudi à vendredi, on ne mettra même pas à leur disposition une paille. Ils ont dormi sur le béton des planchers...

TRAVAIL et FOYER

Le point de vue d'une maman

UN PETIT GARS QUI A PEUR N'EST PLUS UN ENFANT

Le Travail publie aujourd'hui sa première chronique féminine. Il n'est guère possible de donner à cette chronique un ton badin, quand les événements de Louiseville émeuvent toute la province (et même Toronto, New-York et Londres qui ont envoyé des journalistes sur les lieux).

Ce qui nous frappe le plus, nous les syndiquées et femmes de syndiqués, c'est que les familles de Louiseville passeront des fêtes bien misérables.

Comment voulez-vous que les enfants de Louiseville croient au Père Noël? C'est comme la justice sociale pour les parents. Après 10 mois de grève, il a fallu mettre au rancart ces deux légendes dont nous avons été bercées: la générosité désintéressée du Père Noël, et l'ancienne croyance que la police et le gouvernement c'est fait pour protéger les citoyens.

Alors que le reste du pays sera décoré et illuminé, que les tables déborderont de victuailles et que les sapins seront garnis de jouets, que les amis partout se tendront la main, les parents de Louiseville se cacheront dans le fond de leurs maisons, dans la peur et la honte.

Ils auront honte de ne pouvoir rien faire pour le Noël de leurs enfants. Ils auront honte de les priver de légendes, de jouets et de bonbons. Ils auront honte d'avouer que le Père Noël n'existe pas pour Louiseville. Et ils auront honte pour tous les chrétiens qui sont responsables de cette honte.

Les enfants de Louiseville ne manqueront probablement pas de pain. Les syndiqués de la province y ont vu et y verront. Ce qui leur manquera, ce qu'on leur a volé quand on a assommé leurs parents dans la rue, c'est leur enfance.

Un enfant, c'est un être qui a confiance, c'est un petit homme qui croit aux autres hommes, qui croit à la justice, à la bonté, à l'honnêteté des autres hommes. Un petit enfant s'en va tout droit dans la rue, sans songer au danger. Il lève la tête vers les grandes personnes, il sourit et on lui sourit.

Un petit enfant qui ne croit plus à rien, qui a peur de sortir et de parler aux étrangers, un enfant qui ne peut plus courir au-devant de son père qui rentre du travail, et qui ne peut plus dire fièrement en passant devant l'usine: "C'est

là que mon père travaille", ce n'est plus un enfant.

Peut-être pourrions-nous rendre aux enfants de Louiseville une partie de leur enfance en ajoutant quelques douceurs aux boîtes de victuailles que nos syndicats expédient. Peut-être pourrions-nous aller leur monter un arbre de Noël monstre, et leur prouver que Noël n'existe pas seulement pour les riches (à condition que la police permette qu'on recommence les distributions de secours).

Mais le cadeau de Noël ont ils ont le plus besoin, c'est qu'on ramène à Louiseville la liberté et la justice.

JEANNE



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur :
GERARD PELLETIER
Administrateur :
MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef :
ANDRE ROY
Publiciste
ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,
Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministre des Postes, Ottawa.

Le Don du Ciel!

Le don le plus précieux qu'ait jamais reçu l'humanité défie le prix de l'or et échappe à l'emprise du temps.

C'est l'espérance soudaine qui envahit la terre et réchauffe le cœur des hommes.

C'est l'immortel message de Jésus: "Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté" que lancent à toute volée les cloches de Noël.



Compagnies associées et filiales



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA



FONDÉE EN 1695
DISTILLÉ AU CANADA

REVUE de PRESSE

APRES LA TRAGEDIE DE LOUISEVILLE

Tous les journaux de l'est du pays ont fait écho, dans leurs pages d'informations, aux événements de Louiseville qui, pendant la dernière fin de semaine, ont pris une tournure particulièrement tragique. La plupart ont aussi exprimé leurs vues en éditorial sur ce grave conflit. Pour l'information et "l'édification" de nos lecteurs, nous alignerons ci-après les principales réactions:

En date du 14 décembre, sous le titre: "La justice sociale à la pointe du revolver", le directeur du "Devoir", Gérard Filion, écrit:

"Comme à Lachute, à Valleyfield, à Asbestos, à Chambly, les troubles ont commencé après et non avant l'arrivée de la police provinciale. Comme à Lachute et comme à Asbestos, le Conseil municipal de Louiseville a demandé à M. Duplessis de retirer sa police. Comme à Lachute et comme à Asbestos, la police est restée sur les lieux, a créé de l'intimidation, a énervé la population, a agacé les grévistes, bref a provoqué des troubles pour ensuite se donner le rôle de rétablir l'ordre.

Qui dirige la police provinciale? Aux dernières nouvelles, elle était encore sous l'autorité du procureur général. L'agent Benoît qui dirige les opérations à Louiseville est responsable directement au premier ministre. A noter que cet agent, Paul Benoît, fait partie de l'escouade antisubversive. C'est lui qui a découvert et fait condamner les dynamiteurs du pont des Trois-Rivières!

Le chef de l'opposition, M. Marler, a demandé au gouvernement avant-hier ce qu'il entendait faire pour mettre fin à la grève de Louiseville. Ponce-Pilate Duplessis s'est lavé les mains devant toute la Chambre. A l'entendre, il n'est pas au courant des derniers événements qui se sont déroulés.

Pas au courant? M. Duplessis n'est pas au courant d'une grève qui dure depuis neuf mois à quelques milles des Trois-Rivières? Farceur.

M. Duplessis, c'est connu, a la haine de l'ouvrier. Il le déteste. Nous avons déjà eu à Québec des premiers ministres qui ne comprenaient pas. M. Duplessis, lui, comprend, mais il hait. Et cela explique sa politique.

Il est remarquable que c'est quand M. Duplessis intervient personnellement dans un conflit qu'il y a de la casse. On aimerait bien connaître les fois qu'il a usé de son influence pour régler paisiblement un conflit industriel. Mais on ne compte plus les fois qu'il a fait charger sa police provinciale contre les ouvriers, qu'il a appliqué la justice sociale à coups de matraque.

Mais à Louiseville, il y a plus grave. Des coups de feu ont été tirés. Des hommes ont été blessés et sont à l'hôpital. S'il y avait eu des morts, M. Duplessis en aurait été politiquement responsable.

Dieu veuille que nous n'ayons pas la honte d'avoir dans Québec un premier ministre les mains tachées de sang".

La répétition du massacre d'Asbestos

Dans un article intitulé: "Etat déplorable à Louiseville", le rédacteur du "Canada", de Montréal, déclare, le 12 décembre:

"Des témoins oculaires ont rapporté que la police a déclenché les hostilités.

Il n'y avait eu aucun désordre, selon ces témoins. Quelque 200 grévistes venaient à peine de commencer le piquetage, ce qui n'est pas illégal, lorsqu'ils reçurent d'un fort contingent de policiers provinciaux l'ordre de se disperser.

Les grévistes ne bougèrent pas lorsqu'on leur annonça que la loi de l'émeute avait été proclamée, et ce fut la ruée générale de la police vers le groupe de grévistes sur qui pleuvaient des bombes lacrymogènes. Ce fut un sauve-qui-peut. Puis vinrent les arrestations, nombreuses. Il y eut des blessés, au moins cinq, dont l'un grièvement. Il y aura peut-être des morts.

Tout cela, pour rappeler au souvenir de la province que le massacre d'Asbestos ne fut pas un vain mot, qu'il se répète à Louiseville... et se répètera".

Le lendemain, 13 décembre, l'"Ottawa Evening Citizen" exprime à peu près les mêmes idées, en ces termes:

"L'attitude du gouvernement de Québec pendant les dernières phases de la longue grève de Louiseville est un rappel désagréable de celle qu'il adopta à l'égard des grévistes de l'amiante en 1949. Il semble que le dynamitage d'un autobus vide il y a quelques jours aurait pu être réglé sans les mesures radicales qui ont été prises. Et la tentative du premier ministre Duplessis de brandir le spectre du bolchévisme est une illustration typique de ses tactiques antisyndicales... Tout comme dans la grève d'Asbestos, le curé de la paroisse appuie la cause des grévistes. Tout comme lors de ce sombre épisode, également, les vraies difficultés ont commencé quand les policiers provinciaux sont arrivés en nombre au début de la semaine... Maintenant que le piquetage a cessé, en conformité avec l'application de la loi contre les attroupements, il incombe aux autorités québécoises de travailler avec vigueur à une solution juste du différend".

Sottise du "Star"

La "délicate" allusion du premier ministre au fait que les déclarations de certains chefs de la C.T.C.C. "seraient teintées de bolchévisme" a apparemment impressionné le gros "Montreal Daily Star" qui, dans son numéro du 12 décembre, reprend l'idée comme suit:

"... Cette grève et d'autres dans lesquelles des syndicats de la C.T.C.C. ont été récemment impliqués se présentent sous le même aspect que celles dans lesquelles la direction communiste est définitivement établie. La violence apporte le discrédit à ceux qui y ont recours et, comme M. Duplessis l'a dit "les émeutes et le désordre ne peuvent se justifier".

Une simple question au rédacteur du grand journal d'information (qui devrait être mieux renseigné). Les soi-disant "désordres" ont-ils commencé avant ou après l'arrivée de la police? Qui a souffert de blessures?

DEPUIS...

(suite de la page 8)

Un grand nombre de parents et d'amis dirigés par M. Gaston Ledoux, député provincial (libéral) de Richmond, et M. Gérard Authier, conseiller municipal, ont acclamé les arrivants, que l'on considérait bien plus comme des victimes des policiers provinciaux que des accusés et condamnés.

Le tout s'est terminé par une fête offerte en leur honneur à la Centrale de la Fédération du Textile.

Accusations

La police, elle aussi doit faire face à de graves accusations. On a appris cette semaine qu'au moins deux citoyens de Louiseville voulaient intenter une action en dommages à la Police provinciale pour avoir été matraqués sans aucune raison. Ces deux personnes ont été frappées jeudi matin par des policiers provinciaux. Elles n'ont jamais fait partie du syndicat des tisserands. L'un se rendait à la messe et l'autre à son travail dans une usine qui n'est pas l'Associated Textiles of Canada Ltd. Aucune question n'a été posée à ces personnes qui ont été laissées dans la rue après avoir été frappées à plusieurs reprises à 6 h. 45 du matin.

L'arrêt général de travail

Immédiatement après que le comité exécutif de la C.T.C.C. se fût réuni en session d'urgence à Montréal pour étudier les moyens à prendre afin de venir en aide aux grévistes de Louiseville, les divers conseils centraux de la province décidèrent d'organiser immédiatement et sur une très vaste échelle un mouvement de protestation.

La première des grandes assemblées eut lieu à Shawinigan. Plus de 2,500 travailleurs, réunis à l'académie St-Marc, votèrent en faveur du principe de l'arrêt général de travail. Ils avertirent les autorités provinciales qu'ils n'hésiteraient pas à quitter les usines si cela était nécessaire pour amener un règlement rapide.

A Montréal

Le lendemain, à Montréal, des représentants de tous les syndicats de la métropole se rassemblèrent à la salle St-Louis.

A Sorel

Pour sa part, le Conseil central des Syndicats nationaux de Sorel, fit tenir au premier ministre, M. Maurice Duplessis, le télégramme suivant:

M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, Hôtel du gouvernement.

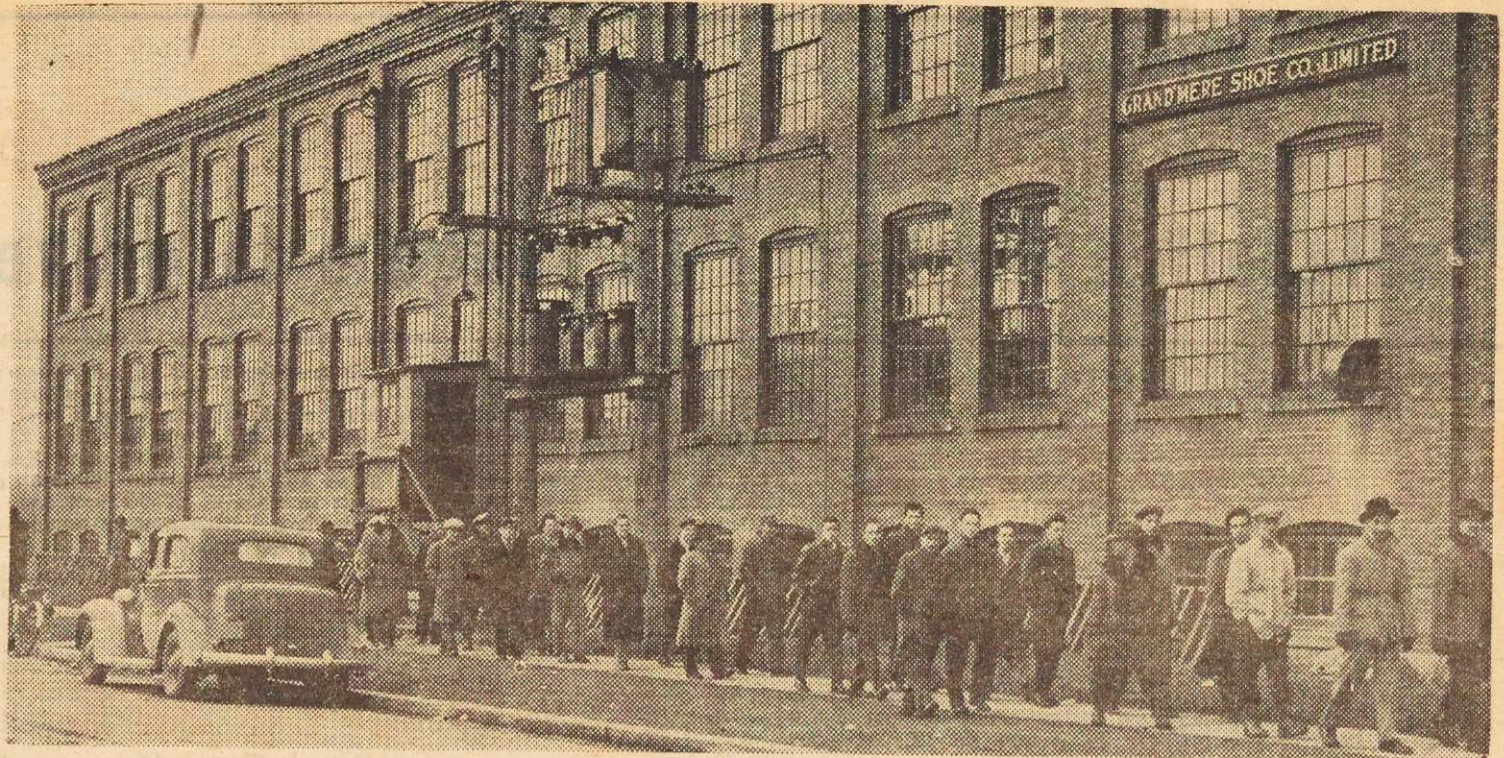
Le Conseil central des Syndicats nationaux de Sorel, réuni d'urgence, proteste énergiquement contre attitude. Police provinciale dans situation scandaleuse et révoltante de Louiseville. Décide suivre ordre de C.T.C.C. dans arrêt de travail général si gouvernement n'intervient pas pour mettre fin à cette situation.

Signé par Gérard PAUL, secrétaire pour le Conseil central.

Et ailleurs

Partout les protestations s'organisaient. Il y eut de grandes assemblées à Granby, à Sherbrooke, à Asbestos, dans la région du lac St-Jean. Partout les travailleurs se déclaraient prêts à quitter le travail si la C.T.C.C. en donnait l'ordre en vue de protester contre la conduite inqualifiable des policiers provinciaux à Louiseville et contre les retards dans le règlement du différend lui-même.

C'est le comité plénier de la C.T.C.C. qui, convoqué d'urgence à Québec dimanche, décidera définitivement de l'attitude à prendre au sujet de l'arrêt général de travail.



Un grand rassemblement a eu lieu à Grand'Mère, la semaine dernière, au cours duquel des chefs ouvriers ont exposé la situation à la Grand'Mère Shoe. Ce rassemblement a connu un succès sans précédent à Grand'Mère. L'orateur principal était Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C., bien connu dans la région pour sa participation aux mouvements Lacordaire et pour avoir dirigé la grève de l'Aluminium l'an dernier. Le Conseil central a lancé une vaste souscription, non

pas pour distribuer des secours aux grévistes, ces secours étant déjà assurés pour plusieurs semaines, mais bien pour permettre aux travailleurs de la Chaussure de passer les fêtes dans la joie et le confort. De billets sont en vente au prix de 25 cents en vue d'organiser pour les grévistes une belle fête de Noël et pour leur distribuer des cadeaux appréciables, ainsi qu'aux épouses et aux enfants. On espère rassembler de \$5,000 à \$6,000 pour cette fête.

PROTESTATION

Montréal, le 15 déc. 1952.
Hon. Maurice Duplessis,
Procureur Général,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.
Monsieur,

Nous avons appris avec stupeur les événements qui se sont déroulés mercredi le 10 décembre à Louiseville. Nous ne pouvons faire autrement que d'être indignés des agissements de la Police provinciale dans les circonstances, d'autant plus que les grévistes faisaient leur piquetage légalement et que même des étrangers à la grève furent matraqués par les agents.

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal a donc résolu à sa dernière réunion de protester énergiquement contre ces actes inhumains commis par une Police qui n'était en rien justifiée d'agir de la sorte.

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal réclame la punition immédiate des officiers qui ont permis ces actes de brutalité déshonorants pour notre province.

Votre dévoué,

Marcel LANOUILLE,
secrétaire-correspondant.

La reprises des pourparlers

M. Gérard Picard, le président général de la C.T.C.C., accompagné de Jean Marchand, le secrétaire général, et de René Gosselin, le président de la Fédération du Textile, rencontrèrent mercredi après-midi au bureau du ministre du Travail, M. Antonio Barrette, le président de la Compagnie Associated Textile, M. Emile Collette et le négociateur attiré de cette compagnie, M. Bruno Germain.

La situation était bien changée. Lors d'une rencontre précédente les négociations avaient échoué parce que la compagnie avait proposé avec hauteur un règlement inadmissible qui comportait entre autres choses une clause assurant immédiatement le syndicat qu'on ne reprendrait pas tous les grévistes au travail. Evidemment, cette offre avait été rejetée.

Mais, mercredi, en se présentant devant le ministre du Travail, les dirigeants de la C.T.C.C. se faisaient les porte-paroles de 90,000 travailleurs dans la province de Québec qui réclamaient un règlement rapide et surtout *Juste et équitable*. Les uns après les autres, dans chaque centre industriel, les syndicats se réunissaient et adoptaient des résolutions en faveur de l'arrêt général du travail. Toutes ces résolutions exprimaient très clairement la ferme décision des travailleurs de toute la province de ne pas tolérer qu'on pousse plus loin l'injustice à Louiseville.

Dans un télégramme au ministre du Travail, M. Picard avait d'ailleurs précisé très nettement cette position:

"Reçu vos deux télégrammes du 15 et 16 décembre. Délégation syndicale sera à votre bureau mercredi à 3 h. p.m. selon votre suggestion. Syndicat de Louiseville et Fédération du textile, de même que C.T.C.C. et opinion publique réclament

règlement juste et équitable du conflit de Louiseville. Circonstances actuelles justifient oublier tous projets antérieurs de part et d'autre pour discuter et régler toutes les questions en litige afin que convention collective et conditions de retour au travail fassent partie d'un règlement définitif.

président général C.T.C.C.
Signé: Gérard PICARD,

En effet, M. Barrette avait convoqué la C.T.C.C. pour une rencontre de négociation à son bureau avec les dirigeants de la compagnie. M. Barrette avait annoncé cette intervention à la suite d'une réunion d'urgence du cabinet provincial appelée spécialement pour étudier le conflit de Louiseville. Cette réunion du cabinet dura toute une journée.

A l'issue des discussions, M. Barrette avait tenu à préciser que selon le gouvernement "aucun règlement ne pouvait être imposé", mais il croyait être en mesure de proposer une formule acceptable de compromis aux deux partis.

Quant à M. Duplessis, il n'avait fait que répéter une chose: "Le gouvernement s'efforce d'amener un règlement équitable." Il faut noter cependant que même en ne s'engageant pas plus que cela, M. Duplessis changeait considérablement d'attitude.

Vendredi dernier, à l'assemblée législative, il avait osé affirmer qu'il ne connaissait pas trop bien les éléments du conflit de Louiseville malgré que celui-ci durât depuis 9 mois. Il avait parlé aussi des "déclarations bolchéviques" de M. Gaston Bourbonnière, l'un des directeurs de la grève.

L'agent Benoît, de la Police provinciale, devait le même jour démentir M. Duplessis en affirmant qu'il n'y avait pas de communistes dans cette grève.

To our English speaking readers

MERRY CHRISTMAS AND A HAPPY NEW YEAR

Since this issue of Le Travail is entirely devoted to the Louiseville events, it would be utterly difficult to condense in a satisfactorily digest the amount of news accumulated in these pages. We apologize.

Vous ne pourrez pas travailler toujours...



Il faut y songer!

AVEZ-VOUS RÉELLEMENT ADOPTÉ UN SYSTÈME D'ÉCONOMIE QUI ASSURERA VOTRE INDÉPENDANCE LORS

DE VOTRE RETRAITE... un système offrant confort et sécurité pour vous et votre femme! Une rente sur l'Etat est la meilleure solution. En payant dès aujourd'hui des versements mensuels modestes, vous pouvez vous procurer pour votre retraite un revenu fixe garanti par le gouvernement canadien. C'est un système d'économie simplifiée reconnu tous les jours par des milliers de Canadiens. Primes proportionnelles à l'âge de l'assuré.

QUATRE AVANTAGES DISTINCTS

- Aucun examen médical n'est nécessaire.
- Revenu assuré jusqu'à la fin de vos jours.
- Un retard dans les versements n'entraîne pas la rupture du contrat.
- Vos économies sont sous la protection du gouvernement canadien.



ADRESSEZ CE COUPON SANS AUCUN AFFRANCHISSEMENT

AU: Directeur, Service des rentes sur l'Etat, Ministère du travail, Ottawa, (Franco).

Veillez me faire parvenir tous les détails sur la protection économique que peuvent me procurer les rentes sur l'Etat.

Mon nom est.....

(M./Mme./Mlle)

Je demeure à.....

Date de naissance.....

Age où la rente doit entrer en vigueur.....

Téléphone.....

Il est entendu que ces renseignements sont confidentiels.



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DEPUIS les COUPS de FEU

l'indignation monte et l'on songe à la grève générale

SOUS LE COUP DE LA

TERREUR

La loi de l'émeute est une loi d'exception. Elle prévoit des peines extrêmement sévères pour les moindres offenses. Ainsi quelqu'un qui refuse de circuler dans un endroit où la loi de l'émeute est en vigueur est passible de l'emprisonnement à perpétuité. Si un policier s'avise de tirer sur lui, personne ne peut poursuivre ce policier en justice.

On peut facilement imaginer, dans ces conditions, l'effet qu'a produit sur la population de Louiseville la nouvelle de la lecture de la loi de l'émeute. Les journalistes qui, dans l'après-midi du 11 décembre, erraient à travers les rues de cette petite municipalité se seraient crus dans un désert.

Personne pas un homme dans la rue. Pas d'enfants dans les cours. Pas de commère à leurs fenêtres. Les restaurants fermaient leurs portes. Une dizaine de personnes étrangères à Louiseville et qui n'avaient pu trouver d'autres toits où se réfugier, étaient allées s'enfouir dans la salle de cinéma en attendant que revienne un peu de calme.

La vie reprend

Ce n'est que peu à peu que la population commença à s'habituer au nouveau régime. Un à un, les gens se mirent le nez dehors. Les enfants reprirent le chemin de l'école. Les ménagères firent des courses rapides chez les épiciers. Les hommes d'affaires tentèrent de reprendre leurs activités.

Lorsque, dimanche matin, tout

le monde se retrouvait à la messe, Mgr Donat Baril, le curé, fit réciter le chapelet par tous les fidèles. A la sortie de la messe, la Police provinciale vint à nouveau pour disperser les gens. Et la population qui, depuis plus de 20 ans, se rassemble chaque matin sur le perron de l'Eglise pour bavarder dut se hâter de rentrer chez elle.

Le maire Raoul St-Jean décida que c'en était assez. Il fit une déclaration publique pour demander aux policiers de laisser aux gens un peu plus de liberté.

Dès lundi la situation s'améliorait. Le commerce, si actif à l'époque des fêtes, put reprendre. Louiseville se reprit à respirer. Les associations de bienfaisances obtinrent la permission de respirer. Les policiers se montrèrent moins souvent.

Briser la grève

Mais cela n'empêchait pas la loi de l'émeute d'être la meilleure arme qu'on puisse employer pour briser la grève. Alors que pour toute la population le calme revenait, les grévistes, eux, étaient obligés de se cacher. Les agents fouillaient la ville pour les retracer et les arrêter.

Lorsque vint le temps de distribuer les secours que le syndicat chaque semaine apporte aux familles les plus nombreuses, on rencontra de nouveaux obstacles. L'agent Benoît insistait pour que deux policiers accompagnent ceux qui de-

vaient visiter les familles. Le syndicat ne pouvait accepter de telles conditions. La distribution des secours n'eut pas lieu. Et pendant la fin de semaine, les journalistes de Toronto purent photographier deux enfants qui pleuraient parce que leur mère n'avait rien à leur donner à manger.

Non seulement la loi de l'émeute privait les grévistes de tous leurs droits démocratiques mais elle affamait leurs familles. Et pendant ce temps, les briseurs-de grève se promenaient librement dans la ville et pénétraient sans gêne dans l'usine pour y occuper la place des grévistes.

non-coupables et choisirent un procès devant jury.

Lorsque, lundi matin, on les ramena de prison pour une nouvelle comparution, huit d'entre eux décidèrent de changer leur plaidoyer et de se déclarer coupable. Ils furent condamnés à \$100 d'amende et aux frais dans chaque cas. Ces huit accusés étaient résidents du Cap-de-la-Madeleine et de Granby.

Il est facile de comprendre pourquoi ils ont enregistré un plaidoyer de culpabilité, quand on sait que les procédures prises par la police à la suite de la célèbre grève d'Asbestos n'ont pas encore été réglées et que les travailleurs voient peser sur eux, à l'année longue, la menace d'une action judiciaire, ce qui non seulement peut les intimider mais qui retient de façon indéfinie de lourdes cautions.

Tous les autres prévenus plaident non-coupables. Ils furent alors libérés moyennant un cautionnement. Trois d'entre eux, accusés d'avoir désobéi à la loi de l'émeute, furent envoyés pour subir leur procès aux assises. Les autres...

Des héros

Comme il se devait, la ville de Granby a reçu en triomphe, quatre de ses citoyens qui furent arrêtés et détenus par la police provinciale à la suite des événements de jeudi matin.

Jean-Paul Breton, Jean-Paul Ménard, Ovide Nantel et Roland Cameron, avaient avoué leur culpabilité à l'accusation d'avoir participé à un attroupement illégal, immédiatement après la lecture de l'acte d'émeute. Granby a jugé néanmoins qu'ils étaient véritablement des héros.

(suite à la page 7)

DEVANT LE

TRIBUNAL

Les 25 personnes arrêtées jeudi matin à Louiseville, peu de temps après que la police eût commencé à tirer sur les grévistes, furent d'abord détenus dans une voiture-patrouille pendant plus de deux heures.

On les conduisit ensuite à Montréal où ils furent longuement interrogés. On les ramena dans la nuit à Louiseville. On ne prit même pas la peine de leur offrir un lit, en sorte que, vendredi matin, lorsqu'ils furent conduits au Palais de Justice de Trois-Rivières, ils n'avaient pas encore pu dormir une seule minute. On ne leur avait offert d'ailleurs que quelques sandwiches pour les soutenir.

A Trois-Rivières il fallut attendre toute une journée pendant qu'on rédigeait les actes d'accusations. Les premières comparutions commencèrent vers 5 h. p.m. Trois étaient accusés d'avoir violé la loi de l'émeute en restant avec plus de 12 personnes plus de 30 minutes après la lecture de la loi. Treize étaient accusés d'attroupement illégal. Un était accusé d'avoir crié et vociféré dans la rue. Un autre avait été envoyé devant la Cour du Bien-être social parce qu'il était trop jeune pour com-

paraitre en criminelle. Enfin, six furent libérés sans accusation.

Le juge J.-A. Gaudet commença par refuser tout cautionnement. Il accorda à Gilles Fortin le privilège de subir son procès dès le lendemain. Fortin était accusé d'avoir vociféré des injures. Après un procès expéditif le juge Léon Girard le déclarait coupable et Fortin portait aussitôt sa cause en appel. Il fut alors admis à caution.

Dès vendredi, un premier prévenu avait plaidé coupable. Il s'agit de Armand Boucher, qui était accusé d'ivresse. C'était un bûcheron que les policiers avaient appréhendé dans la nuit de mercredi à jeudi. Il fut condamné à \$10 d'amende.

Lors de la comparution, on remarqua qu'au moins trois des prévenus portaient des marques de coups et qu'un quatrième avait du sang sur son veston.

La plupart d'entre eux étaient ou bien trop jeunes (presque des enfants...) ou bien trop vieux pour être les terribles malfaiteurs qu'on essayait de nous faire croire.

Sauf les exceptions que nous avons rapportées, ils plaidentrent



Il y en a plusieurs

Un témoignage

Au cours de l'enquête préliminaire de l'un des prévenus, l'agent Benoît fut appelé à donner sa version des faits. A cette occasion, il fit quelques admissions qui jettent une singulière lumière sur les événements de jeudi matin.

Il a révélé qu'il savait à l'avance que l'émeute allait éclater et que c'est pour cela qu'il avait envoyé chercher le juge de paix Omer Rinfret et qu'il avait posté des policiers armés de mitraillettes-lacrymogènes sur le toit de l'usine.

Lorsque les grévistes sont arrivés pour faire leur piquetage devant l'usine, la police était déjà prête à les matraquer. L'agent Benoît n'a pas craint d'avouer non plus que ses hommes s'étaient largement servis de leur bâton contre les grévistes. Il a d'ailleurs fait part au tribunal d'une nouvelle méthode qu'il a trouvée pour disperser les gens.

Me Chevalier, procureur du syndicat, lui demandait en effet :

"Mais comment les policiers s'y sont-ils pris pour disperser les grévistes ?

— Ils les arrêtaient.

— Alors s'ils les arrêtaient, ils ne pouvaient pas se disperser.

— ...
Un autre policier, l'agent Coalier, appelé à témoigner dans cette cause, avoua qu'il était l'un de ceux qui avaient tiré des coups de feu.

"Ou visiez-vous ?" demande Me Chevalier.

- En l'air.
- Quelqu'un a-t-il été atteint ?
- Oui.
- En l'air ?
- ...
- ETC., ETC.

La dynamite

Dimanche dernier, alors que l'opinion publique tempêtait contre la police provinciale, celle-ci annonça tout à coup une surprenante découverte. L'agent spécial Paul Benoît, qui commande les policiers de Louiseville et qui est responsable seulement devant le procureur général, déclara que ses hommes avaient découvert dix détonateurs de dynamite, et deux paquets de mèches dans le local du syndicat que les agents occupaient depuis jeudi.

Cette prétendue découverte attira aussitôt une vive réplique de Jean Marchand, le secrétaire général. Celui-ci expliquait : "La police provinciale occupe illégalement nos locaux depuis cinq jours. Nous ignorons ce qu'elle a pu en sortir ou y déposer. Nous n'avons pas assez confiance dans son impartialité pour nous fier à ses déclarations ou à ses prétendues découvertes".

Un ouvrier qui avait lu les nouvelles rapportant cette prétendue découverte commenta avec humour : "Peut-être fallait-il chercher dans le dynamitage du pont de Trois-Rivières l'explication de cette spectaculaire trouvaille de la Police provinciale".

Vous croyiez qu'ils avaient honte ?



Ce que ce policier affiche avec complaisance, sur la manche de son habit, devant le photographe, c'est le sang d'un gréviste de Louiseville. La scène se passe à Montréal, jeudi soir, le 11 décembre. Personne n'a dû "tourmenter" l'agent pour qu'il affiche sa manche ensanglantée; au contraire, un de ses confrères a tenu à figurer lui aussi sur la photo à côté du sang d'un juste... Si au moins la police avait subi une égratignure, elle pourrait prétendre que c'est là le sang d'un policier. Mais quand on fonce, armé, sur des innocents sans défense, on en revient beau et frais...